

2026-04-09-02 : Détermination du nombre de vice-présidents

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Nooruddine Muhammad, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :48
Membres présents :44
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 02/04/2026
Date d'affichage: 10 AVR. 2026

Étaient présents :

Laura CLÉMENT, Pierre-Pascal BIGOT, Nicolas GUYOT, Gaëlle TROTTIER, Jean PAGIS, Jacqueline COTTIER, Liliane COURTIN, Steeve CHAILLOUX, Marie-Josèphe BOUÉ, Yamina RIOU, Claudia MOISSON, Jérôme GUYOT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Vincent REBILLARD, Bénédicte ANGLES, Jérôme DELOIRE, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Amélie PAQEREAU, Arnaud GUEUDET, Nooruddine MUHAMMAD, Rodolphe BORDRON, Anne BORDRON, Véronique LANGLAIS, Marie-Laure TEMPLÉ, Jean-Pierre BOISIAUD, Jean-Yves CHATILLON, Alain CHOLLET, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Christophe SAISON, Nelly GUÉRIN, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Maryse GUEMAS, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATÉ, Jacques MATHIEU, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Bastian GENTE, Jean-François PERDRIAU, Gilles Raymond HAMON, Maryline LÉZÉ

Pouvoirs :

Bastian GENTE donne pouvoir à Liliane COURTIN, Jean-François PERDRIAU donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Gilles Raymond HAMON donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Nicolas GUYOT

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260409-2026-04-09-02-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'axe du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire doit déterminer un nombre de vice-présidents qui ne saurait être supérieur à 20 % de son effectif total sans que ce nombre ne puisse dépasser 15 ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire comprend un effectif total de 48 membres, le nombre maximum de vice-président est donc de 10 ;

CONSIDERANT la proposition de fixer à 10 le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur MUHAMMAD, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De fixer le nombre de vice-présidents à 10 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 9 avril 2026
au Lion d'Angers,

Nooruddine Muhammad

Président

Nicolas Guyot

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20260409-2026-04-09-02-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.